



# Assemblée de Quartier Le Blosne

## Relevé de conclusions

Le 19 mai 2015

### Déroulé de l'Assemblée de quartier du 12 mai 2015

1. Introduction M. Berroche, Adjoint au Maire délégué au quartier Le Blosne.
2. Présentation des orientations de la Charte Rennaise de la Démocratie Locale, des changements dans les conseils de quartier, et les nouvelles instances de participation
3. Échange avec les participants
4. Tirage au sort des volontaires pour le Conseil de Quartier
5. Pot convivial

Eric Berroche, Adjoint au Maire délégué au Quartier Le Blosne, présente aux 63 participants la démarche engagée par la nouvelle équipe municipale de développer et d'enrichir les espaces de dialogue et de participation à l'élaboration des politiques publiques à travers le renouvellement des instances de participation (conseil de quartier, comités consultatifs, budget participatif...) selon de nouvelles modalités d'organisation.

A l'issue des Assises de la démocratie locale organisées d'octobre 2014 à janvier 2015 avec l'ensemble des acteurs de la vie locale, la Charte rennaise de la démocratie locale a été rédigée et adoptée au Conseil municipal du 9 mars 2015. Cette feuille de route concrétise la volonté de l'équipe municipale d'associer l'ensemble des Rennais à la vie locale (*le document a été mis à disposition des participants*).

## **Présentation du contenu de la Charte Rennaise de la Démocratie Locale**

A l'aide d'un support visuel, et de la charte remise à chaque participant, Eric Berroche présente les grandes lignes de la Charte :

- Présentation de la démarche des assises de la démocratie locale et de la Fabrique Citoyenne
- Les principaux changements apportés par la Charte :
  - La nouvelle organisation des conseils de quartier
  - La mise en place du budget participatif
  - Les modalités d'interpellation ou de saisine du Conseil Municipal
  - Les comités consultatifs
- Tirage au sort des volontaires par les tirés au sort sur adresse. Afin de tendre à la parité, 2 urnes sont mises en place, une pour les femmes et une pour les hommes.

### **Questions des participants**

- Le choix d'un tirage au sort pour composer une partie du collège "habitants", la représentativité des catégories socio-professionnelles :

Pour renouveler le Conseil de quartier et permettre à de nouveaux habitants de s'y investir, le choix a été fait de procéder à un tirage au sort à partir d'une liste d'adresses du quartier à partir des données de l'INSEE. Se baser sur les listes électorales excluait les personnes non inscrites, les mineurs et les personnes n'ayant pas le droit de vote en France.

- Quel est l'intérêt de multiplier les instances ? Est-ce pour mieux faire passer la pilule aux habitants par rapport à des aménagements coûteux engagés par les élus ?

Il s'agit d'une des réponses proposées aux habitants qui demandent des lieux d'expression. La concertation est perfectible. Cela permet la confrontation de points de vue différents

- La place des jeunes dans le Conseil de quartier :

Les jeunes ne sollicitent pas les élus, ne recherchent pas les instances de participation. La parole des jeunes pourrait faire l'objet d'un travail mené par le Conseil de quartier.

- Un constat : la baisse de participation aux élections. La participation au Conseil de quartier peut-elle stimuler la participation des électeurs en décembre prochain ?

Tout ce qui est fait en matière de démocratie participative ouvre des espaces de critique, la charte de la démocratie locale est à faire vivre et à évaluer pour la faire évoluer.

- Par rapport aux dispositifs de formation évoqués, s'adressent-ils aux jeunes gens ?

Comme la charte, des dispositifs de formation sont prévues et à à construire ensemble (contenu et forme) pour une égalité de compétences entre les agents des services administratifs, les élus et les habitants. De même, les agents en situation de concertation vont être progressivement formés.

- La rédaction de la charte de la démocratie locale malgré la possibilité d'amendements via le site internet (principe de transparence) :

Lancées le 4 octobre 2014, les assises de la démocratie locale se sont déroulées d'octobre 2014 à janvier 2015. Un grand nombre de rendez-vous labellisés « fabrique citoyenne » ont été programmés : ateliers, assemblées de quartier, assemblée inter-quartiers, marche exploratoire...des temps de travail ont été également dédiés au budget participatif et aux moyens d'interpellation des élus par le conseil de quartier

La charte a été adoptée par le conseil municipal le 9 mars 2015

- La composition du collège "acteurs du quartier" :

Les associations du quartier peuvent demander à intégrer ce collège, il est préférable d'avoir une représentativité du quartier. Il y a plus de candidats que possible : 22 associations pour 20 places.

- Comment toucher les habitants/les associations pour informer sur la mise en place du Conseil de quartier et permettre la participation de nouveaux membres ?

La participation de nouveaux membres est un réel enjeu. C'est une question qui ne peut être déléguée à l' élu de quartier. La réponse à apporter doit être collective.

- Les modalités pour solliciter un financement auprès du Conseil de quartier :

Pour ce qui concerne le budget participatif, un appel à projets sera lancé pour l'année en cours puis chaque année. Les modalités seront déterminées à la suite de l'installation du Conseil. Des outils pourraient être développés pour accompagner les membres du conseil, notamment pour l'étude sur la faisabilité des projets reçus.

### **Le tirage au sort**

- 34 volontaires pour le collège habitants,
- tirage au sort des volontaires hommes et femmes par les tirés au sort sur adresse, désignation de 5 femmes et 5 hommes.
- tirage au sort de 2 suppléantes et 2 suppléants.

### **La composition actuelle du Conseil de Quartier**

- 6 tirés au sort
- 10 volontaires
- Acteurs du Q : le tirage au sort aura lieu le 9 juin 2015

### **Proposition de dates pour le conseil de quartier :**

- le jeudi 9 juin à 19h30

A l'issue de cet échange, aucune thématique précise n'a été dégagée pour débiter le travail du conseil de quartier.

*La soirée s'est terminée vers 22h30 avec un moment convivial.*